

Le système d'assainissement des eaux usées de Lannion est confronté à de nombreux dysfonctionnements tant sur le système de collecte que sur le système de traitement.

Des déversements vers la rivière du Léguer sont constatés. Des études ont permis d'en déterminer les causes et de fixer un programme de travaux pour remédier à la situation. Ce projet présente toutefois des incompatibilités avec les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Lannion. Il est donc nécessaire de procéder à une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Lannion pour permettre sa mise en œuvre.

Cette procédure est conduite par Lannion-Trégor Communauté, compétente en planification urbaine et en assainissement.

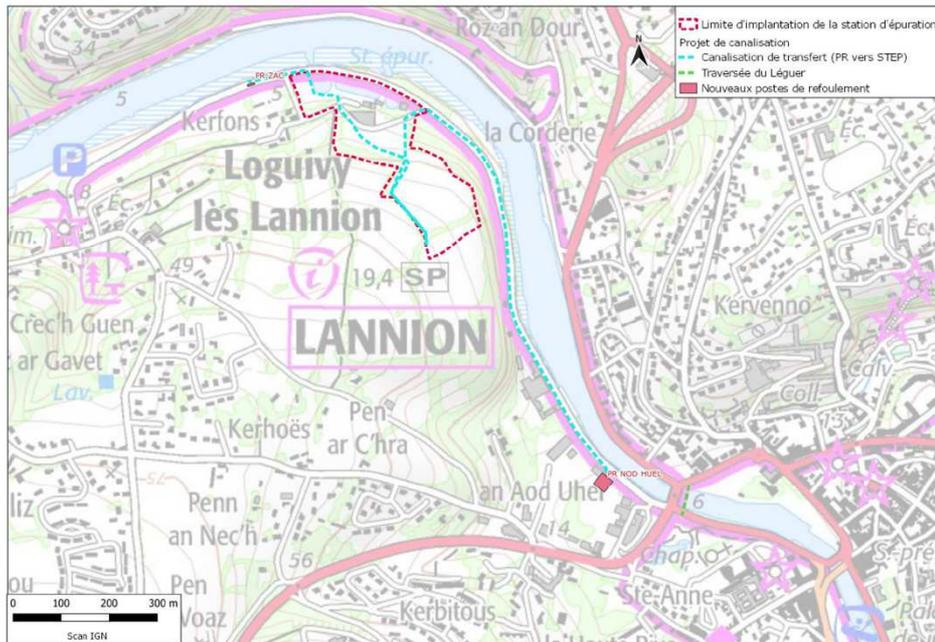
# DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE LANNION

**Construction d'une nouvelle station  
d'épuration à Loguivy et travaux sur le  
système de collecte des eaux usées**

## Le projet

Les travaux consistent :

- À construire une nouvelle station d'épuration, au sud de la station actuelle, comprenant une filière de méthanisation,
- À remplacer les postes de relèvement de Nod-Huel (à environ 50m à l'ouest de l'emplacement actuel) et de ZAC (route de Loguivy, de l'autre côté de la route par rapport à l'emplacement actuel),
- À remplacer les conduites le long des quais rive droite par des conduites de diamètre supérieure et à poser de nouvelles conduites de transfert entre les futurs postes de relèvement de tête et la future STEP.



## L'intérêt général du projet

L'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement des eaux usées doit permettre d'améliorer la qualité des eaux rejetées dans un milieu naturel à forts enjeux environnementaux (milieux aquatiques, site Natura 2000, riverains, ...) et sanitaires (activités nautiques, baignade, conchyliculture).

## La mise en compatibilité du PLU

Permettre les travaux sur le système d'assainissement implique la mise en compatibilité des règlements écrit et graphique du PLU de Lannion. Une zone Ne, destinée à recevoir les installations relatives au système de traitement des eaux usées (station d'épuration comprenant une filière de méthanisation, postes de relèvement, canalisations) sera créée pour remplacer la zone NL (espaces remarquables du littoral), la zone (zone naturelle) et une emprise UY (zone urbaine à vocation d'activité) annulée par jugement.

## Le calendrier prévisionnel



## La concertation : s'informer et participer

Une information spécifique est réalisée sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse [www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com). Notice de concertation et dossier sont par ailleurs mis à disposition au format papier au fur et à mesure de l'avancement de l'étude en mairie de Lannion, consultables aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Pour vous permettre de faire des observations, poser des questions, faire des propositions, sont proposées :

- La mise à disposition d'un **registre papier** en mairie de Lannion, accessible aux jours et heures habituelles d'ouverture au public
- L'envoi d'un **courrier électronique** à l'adresse [pluih@lannion-tregor.com](mailto:pluih@lannion-tregor.com) ;
- L'envoi de **courrier** à l'attention de M. le Président de Lannion-Trégor Communauté – 1 rue Monge – CS 10761 22307 Lannion cedex.

Un bilan de la concertation sera réalisé à la clôture de la période de concertation, et pourra conduire à l'évolution du dossier. Il sera joint au dossier d'enquête publique. Lors de cette enquête publique, la population aura à nouveau la possibilité de s'informer et de s'exprimer.